

Banque de Montréal

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

En date du 10 février 2025

Guide de consultation de l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance de 2025

Dans le présent document :

- *nous, notre, nos, BMO et la Banque* désignent la Banque de Montréal et nos filiales;
- *vous, votre, vos et actionnaire* désignent les porteurs d'actions ordinaires de BMO;
- les *actions* désignent les actions ordinaires de BMO;
- la *circulaire* désigne la circulaire de sollicitation de procurations de 2025 de BMO datée du 10 février 2025;
- le *Conseil* désigne le conseil d'administration de BMO.

L'information qui figure dans le présent document est à jour au 10 février 2025 et les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent document décrit le Conseil et les pratiques de gouvernance de BMO, et les raisons pour lesquelles ces pratiques font partie intégrante de notre performance et de notre durabilité à long terme

1

Gouvernance 1

- 2 À propos du Conseil d'administration
 - 2 Structure de gouvernance de BMO
 - 3 Conduite professionnelle
 - 4 Politiques sur les opérations d'initiés
 - 4 Planification stratégique
 - 6 Gouvernance des filiales
 - 7 Communications et engagement
 - 9 Durabilité
 - 9 Leadership, formation et planification de la relève
- 10 Constituer un Conseil efficace
 - 10 Descriptions des fonctions clés
 - 11 Indépendance
 - 12 Compétences et diversité
 - 14 Orientation et formation
 - 17 Engagement et durée des mandats
 - 19 Évaluation
- 20 Rémunération des administrateurs
 - 20 Structure de la rémunération
 - 20 Actionnariat

Des bases solides

GOUVERNANCE

La gouvernance est importante, non seulement pour nos actionnaires, nos clients, nos employés et les collectivités dans lesquelles nous sommes présents, mais également pour nous. Une saine gouvernance constitue le fondement d'un comportement d'affaires responsable et fait partie intégrante de notre performance et de notre durabilité à long terme.

Nos normes élevées en matière de gouvernance s'harmonisent avec les pratiques exemplaires émergentes et satisfont aux exigences juridiques et réglementaires de la TSX et de la Bourse de New York (NYSE) qui s'appliquent à nous, ou vont au-delà de celles-ci.

Expertise des membres du Conseil

Une bonne gouvernance commence au sein de notre Conseil d'administration. Un conseil bien composé et bien structuré est constitué de gens bien informés qui possèdent les compétences pertinentes et les qualités requises, ainsi qu'une expérience et des points de vue variés et sont indépendants de la direction. Nous bénéficions des compétences des administrateurs et les rémunérons de façon appropriée en retour.

- > Indépendants
- > Élus chaque année
- > Élus individuellement (et non en groupe)
- > Politique concernant le vote majoritaire
- > Orientation, formation permanente et évaluation
- > Politique sur la durée des mandats
- > Politique sur les conflits d'intérêts
- > Politique d'accès aux procurations

Pratiques en matière de gouvernance de premier plan

Nous faisons le suivi des modifications réglementaires et des pratiques exemplaires émergentes en matière de gouvernance pour nous assurer de demeurer à la fine pointe.

- > Code de conduite fondé sur nos valeurs
- > Séparation des fonctions de président du Conseil et de chef de la direction
- > Limites applicables à la durée des mandats du président du Conseil et des présidents des comités
- > Politique sur les administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils
- > Politique en matière de diversité du Conseil
- > Absence de couverture des titres de BMO
- > Lignes directrices en matière de propriété d'actions applicables aux administrateurs et aux hauts dirigeants
- > Vote consultatif annuel sur la rémunération
- > Interdiction pour les administrateurs non-dirigeants de participer aux régimes d'options d'achat d'actions de BMO
- > Pratiques en matière de gouvernance des filiales de premier plan

Reconnaissance

Nous avons été reconnus au fil des ans pour nos pratiques en matière de gouvernance.

- > Classement des sociétés les plus éthiques au monde en 2024 (World's Most Ethical Companies®) – Ethisphere Institute
- > Classement parmi les sociétés les plus durables selon l'indice nord-américain de durabilité Dow Jones (DJSI)
- > Classement des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada en 2024 – Corporate Knights
- > Classement comme l'une des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada – Waterstone Human Capital

À propos du Conseil d'administration

BMO a une raison d'être et une stratégie clairement définies.

Le rôle du Conseil consiste à superviser la direction, à établir une orientation générale et à prendre des mesures qui sont dans l'intérêt de la Banque, en tenant compte des intérêts des parties prenantes, en fournissant un point de vue indépendant et une expérience générale.

Les Lignes directrices d'approbation et de surveillance du Conseil établissent les fonctions et responsabilités spécifiques du Conseil et de la direction et précisent les responsabilités en matière de reddition de comptes au sein de la Banque. En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), certaines responsabilités ne peuvent être déléguées aux comités comme celle d'approuver les états financiers et les dividendes.

À BMO, nous continuons à bâtir une banque numérique hautement performante et prête pour l'avenir, qui repose sur un effectif fortement mobilisé et une culture centrée sur la réussite.

Animés par notre raison d'être – Avoir le cran de faire une différence *dans la vie, comme en affaires*, nous sommes guidés par nos valeurs et portés par nos priorités stratégiques :

- Une fidélisation de la clientèle et une croissance **de premier ordre**, optimisées par l'approche Un seul et même client, offrant à nos clients l'accès à la gamme complète des produits, des services et des conseils de BMO
- Une **culture de réussite** reposant sur une action concertée, le pouvoir d'agir et la reconnaissance
- Le **numérique au premier plan** pour la vitesse, la portée et l'élimination de la complexité
- Être le **principal partenaire de nos clients** dans la transition vers un monde carboneutre
- Une **gestion du risque** et une **performance du capital et du financement** supérieures

Structure de gouvernance de BMO

Conseil d'administration

(se reporter à la page 103 de notre circulaire pour consulter le mandat du Conseil)

- Assure la gérance, établit l'orientation générale, voit au respect de la raison d'être et surveille la direction et les activités
- Définit le rôle du président du Conseil, des présidents des comités, des administrateurs et du chef de la direction, et revoit les descriptions de poste chaque année
- Surveille les activités des filiales (161 filiales réparties dans 15 territoires au 31 octobre 2024)

Comités du Conseil

(se reporter à notre site Web pour consulter la charte de chaque comité, et aux pages 38 à 44 de notre circulaire pour les rapports des comités de 2024)

- Aident le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités
- Sont dirigés par un président indépendant et tous les membres sont des administrateurs indépendants
- Le comité de gouvernance et de mise en candidature revoit la composition des comités chaque année afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences appropriées compte tenu de leur mandat

Comité d'audit et de révision

- Intégrité de l'information financière
- Efficacité des contrôles internes
- Qualifications, indépendance et performance des auditeurs indépendants
- Opérations avec des parties liées, conflits d'intérêts et information confidentielle
- Normes de conduite professionnelle éthique
- Gouvernance de la durabilité et information, notamment en matière de changements climatiques
- Attestations externes concernant la supervision des paramètres de durabilité
- Conformité aux exigences législatives et réglementaires

Comité de gouvernance et de mise en candidature

- Principes et lignes directrices en matière de gouvernance
- Composition du Conseil; il effectue notamment des recherches publiques et retient les services d'agences de recrutement indépendantes afin de trouver des candidats qualifiés
- Formation, évaluation et planification de la relève des administrateurs
- Rémunération des administrateurs
- Surveillance des filiales
- Coordination de la surveillance des comités
- Répartition des questions en matière de durabilité entre le Conseil et ses comités

Comité des ressources humaines

- Stratégies en matière de ressources humaines
- Formation, fidélisation et planification de la relève des talents
- Inclusion des employés et santé et bien-être
- Surveillance des principes et des politiques en matière de rémunération ainsi que leur harmonisation avec la gestion des risques et la durabilité, et gouvernance
- Nomination et rémunération du chef de la direction et des membres de la haute direction
- Liens entre la rémunération des dirigeants, les priorités stratégiques et les enjeux de durabilité prioritaires de BMO

Comité d'évaluation des risques

- Cadre d'appétit pour le risque et gouvernance
- Gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque, y compris les risques liés aux changements climatiques
- Repérage et gestion des risques
- Respect des politiques internes en matière de gestion des risques
- Conformité aux exigences réglementaires concernant les risques

Le comité de gouvernance et de mise en candidature définit l'approche de BMO à l'égard de la gouvernance et surveille notre cadre, nos lignes directrices et nos pratiques en matière de gouvernance afin qu'ils respectent les exigences des autorités de réglementation, les attentes du secteur et des parties prenantes et les pratiques exemplaires, ou les surpassent.

Il incombe au président du Conseil de voir à ce que le Conseil fonctionne efficacement et qu'il s'acquitte de ses obligations, y compris envers les parties prenantes. Le président du Conseil fixe

l'ordre du jour des réunions du Conseil en consultation avec le chef de la direction et le secrétaire et préside toutes les réunions du Conseil. La description de tâches du président du Conseil est affichée sur notre site Web, à www.bmo.com/gouvernance. George Cope a été nommé président du Conseil en date du 31 mars 2020. Son mandat a été prolongé d'une période de deux ans prenant fin au moment de son départ prévu pour la retraite à l'assemblée annuelle de 2027 de la Banque. Il est administrateur indépendant et siège au Conseil de BMO depuis 2006.

Conduite professionnelle

BMO adhère à des normes élevées en matière d'éthique. Notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques fait partie intégrante de notre réputation dans le secteur financier et l'économie mondiale, et nous aide à cultiver une confiance et des liens solides avec nos employés, clients et collectivités.

La responsabilité de promouvoir une culture éthique au sein de la Banque est partagée par l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés de BMO. Le chef de l'éthique veille à ce que les attentes de BMO en matière de comportement éthique sont claires et bien comprises par tous les employés à l'échelle mondiale et supervise le processus de dénonciation de BMO.

> BMO a été nommée l'une des sociétés les plus éthiques du monde par Ethisphere en 2024 pour la septième année consécutive. BMO est l'une des quatre banques dans le monde à avoir été reconnues en 2024. Elle est également la seule banque au Canada à avoir été reconnue de la sorte depuis la création du prix en 2007.

Le comité d'audit et de révision aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la conformité des exigences juridiques et réglementaires et des normes de conduite et d'éthique, et examine le Code de conduite de BMO (le Code) et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.



Le Code de conduite de BMO décrit les engagements et les normes de rendement qui sont attendus de nous, ainsi que la façon dont nous répondons à ces attentes. Il nous aide à faire ce qui est bien tout en offrant une expérience exceptionnelle à nos clients, à nos employés et aux collectivités.

Nos engagements, *Exercer un impact positif, Faire ce qui est bien, Protéger notre marque, Éviter les conflits et Parlez-en!*, sont ancrés dans nos valeurs. Le Code s'applique à tout le monde chez BMO, soit l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés. Nous n'accordons ni n'approuvons aucune dérogation à l'égard de notre Code. Tous les employés participent à la formation annuelle, et tous les dirigeants, employés et administrateurs doivent confirmer qu'ils ont lu et compris le Code, qu'ils s'y conforment et qu'ils continueront de s'y conformer.

Le Code est passé en revue annuellement et approuvé par le Conseil tous les deux ans.

Le Code de conduite à l'intention des fournisseurs énonce les principes que BMO s'attend à ce que les fournisseurs respectent, soit nos normes d'intégrité, d'équité et de durabilité. Il est mis à jour tous les deux ans pour tenir compte de l'évolution des tendances, des enjeux et des exigences législatives. Le Code de conduite et le Code de conduite à l'intention des fournisseurs de BMO peuvent être consultés sur notre site Web à <https://notre-impact.bmo.com/pratiques/conduite/code-de-conduite/> et à https://www.bmo.com/pdf/Supplier_Code_of_Conduct_Final_FR.pdf.

Un environnement qui permet de soulever des préoccupations sans crainte de représailles constitue un élément clé d'une culture

éthique. Nous sommes en faveur d'une telle culture et mettons à la disposition de nos employés différents circuits qui leur permettent de soulever des préoccupations à l'interne et nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard des représailles. Nous offrons également, sur notre site Web à <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/gouvernance/ligne-d-alerte-ethique>, un service de signalement qui est sécuritaire, confidentiel et, au besoin, anonyme, qui permet à quiconque, à l'intérieur ou à l'extérieur de BMO, de signaler une inconduite présumée à l'égard de BMO ou de l'un de ses fournisseurs de services. Toutes les préoccupations sont traitées de manière appropriée et les violations au Code entraînent des conséquences.

Nous fournissons de la formation et publions des communications au sujet de l'importance de s'exprimer, des différents moyens mis à la disposition des employés afin de leur permettre de soulever des préoccupations ainsi que de la façon de repérer les représailles et de s'en protéger.

Plusieurs ressources internes de signalement à l'intention des employés décrivent le processus, les responsabilités et les coordonnées de personnes-ressources à l'égard de nos circuits de signalement, ainsi que l'engagement de BMO de protéger les employés contre les représailles.

Politiques sur les opérations d'initiés

Les politiques de BMO interdisent à l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés de participer à des opérations d'initiés. En outre, BMO a des mesures de contrôle et de protection qui lui permettent de surveiller les opérations personnelles effectuées par les membres de la haute direction ainsi que d'autres dirigeants et employés qui occupent des postes clés pour les opérations d'initiés. Tous les dirigeants et employés assujettis à nos politiques sur les opérations d'initiés sont tenus d'indiquer au groupe de la conformité de BMO s'ils détiennent des comptes de négociation de sorte que toutes les activités de négociation sont surveillées.

En outre, les dirigeants et employés dont les activités sont surveillées doivent faire approuver au préalable toute opération sur titres par le groupe de la conformité de la Banque. En vertu des politiques de BMO, il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et à certains autres employés d'effectuer des opérations personnelles sur les titres de BMO durant les périodes d'interdiction préalables à la publication des résultats financiers de BMO.

Planification stratégique

Le Conseil a pour fonction d'approuver et de surveiller la stratégie de la Banque ainsi que sa mise en œuvre. Cela comprend :

- examiner et approuver les priorités clés, les occasions, les risques, la position concurrentielle, les projections financières et d'autres indicateurs de performance clés pour chaque groupe d'exploitation ainsi que notre fonction Technologie et opérations;
- surveiller la planification stratégique liée à l'innovation technologique, aux données d'entreprise, à l'analyse, à l'intelligence artificielle (IA), à la gouvernance, à la cybersécurité, aux partenariats numériques et à la durabilité, notamment aux changements climatiques;
- examiner et approuver le plan d'affaires et de capital de la Banque.

Le Conseil tient une rencontre stratégique annuelle avec la direction portant sur ce qui suit :

- notre stratégie actuelle et les changements qui résultent de facteurs internes et externes;
- les nouvelles possibilités de croissance;
- les risques inhérents à la stratégie actuelle et future, notamment les risques liés aux changements climatiques, à la cybersécurité et à l'IA;
- les incidences financières et sur les fonds propres de la stratégie recommandée.

- La direction élabore la stratégie globale de BMO.
- Le Conseil surveille le processus de planification stratégique en plus d'examiner et d'approuver nos plans stratégiques.
- Le comité des ressources humaines s'assure que la rémunération de la haute direction est harmonisée avec nos priorités stratégiques (se reporter à la page 63 de notre circulaire).

À la fin de la réunion, le Conseil formule des commentaires sur le plan stratégique, approuve ce dernier et formule des commentaires sur la rencontre même.

La direction fait régulièrement le point avec le Conseil au sujet des progrès réalisés par la Banque et chaque groupe d'exploitation dans la mise en œuvre des stratégies.

Surveillance des risques

La Banque a une approche intégrée et disciplinée vis-à-vis de la gestion des risques qui est essentielle au maintien d'une solide culture de gestion des risques et au succès de ses activités. L'approche de BMO à l'égard de la gestion des risques s'articule autour de cinq principes clés qui orientent notre approche à l'égard de la gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise :

- comprendre et gérer le risque;
- protéger notre réputation;
- diversifier, restreindre les risques extrêmes;
- maintenir une situation enviable pour ce qui est du capital et de la liquidité;
- optimiser le rapport risque-rendement.

Dans le cadre de ses fonctions de surveillance des risques, le Conseil doit également s'assurer que les objectifs généraux de la Banque reposent sur une stratégie de gestion des risques solide et sur un cadre de gestion des risques efficace pour l'ensemble de l'entreprise. Ce cadre, qui est approuvé par le Conseil dans le cadre des politiques qui régissent notre approche à l'égard de la gestion des risques, y compris la façon dont les risques sont repérés, évalués, gérés, surveillés et communiqués. Il convient à la nature, à l'étendue, à la complexité et au profil de risque des activités de la Banque. Le Conseil approuve également l'énoncé d'appétit pour le risque et supervise le respect de cet énoncé par la direction.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet de notre cadre de gestion des risques, y compris les responsabilités en matière de surveillance des risques qui incombent au Conseil et à ses comités, notre appétit pour le risque, ainsi que nos politiques et restrictions en matière de risques, dans notre Rapport annuel 2024.

- > Le comité d'évaluation des risques surveille le repérage et la gestion des risques. Se reporter au rapport de ce comité pour 2024, qui figure à la page 44 de notre circulaire, pour prendre connaissance de ces activités cette année.
- > Une approche disciplinée en matière de gestion des risques fait partie de chaque aspect des activités et de la planification stratégique.
- > La rémunération de la haute direction est harmonisée avec l'énoncé d'appétit pour le risque de BMO, soutient nos exigences en matière de conformité et d'éthique et n'encourage pas une prise de risques excessifs (se reporter à la page 65 de notre circulaire).
- > Le comité d'évaluation des risques et le comité d'audit et de révision supervisent et reçoivent régulièrement des rapports sur les risques liés à la cybersécurité et à la technologie, notamment les risques liés à l'intelligence artificielle. Veuillez vous reporter à la rubrique Rapports des comités pour 2024 aux pages 44 et 38 de notre circulaire pour leurs activités de cette année.

Gouvernance des filiales

BMO a 161 filiales réparties dans 15 territoires du monde entier au 31 octobre 2024. La gouvernance efficace de ces entités est un outil de gestion des risques indispensable.

Le comité de gouvernance et de mise en candidature Conseil est chargé de surveiller la structure organisationnelle de l'entreprise ainsi que des activités des filiales. Le comité d'audit et de révision agit à titre de comité d'audit indépendant auprès de quatre filiales

de la Banque qui sont des institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral. Un bureau de gouvernance des filiales repère les meilleures pratiques de gouvernance des filiales de leur catégorie et les met en œuvre, y compris un cadre de gouvernance des filiales qui est appliqué à l'échelle mondiale et comprend les trois éléments suivants :

Un cadre applicable aux entités juridiques

Ce cadre constitue un outil essentiel de gestion des risques. Il comprend des procédures pour centraliser la surveillance aux fins de l'établissement, de l'exploitation et de la dissolution d'entités juridiques.

La complexité de chaque filiale est évaluée en fonction de critères comme ses actifs et la question de savoir si la filiale est en exploitation, si elle fournit des services directement au client et/ou si elle est réglementée.

Chaque filiale est ensuite classée dans l'une des quatre catégories de degrés de gouvernance ascendants.

Exigences en matière de gouvernance pour chaque filiale

Les conseils des filiales ont des structures conformes aux lois qui régissent les filiales.

Ils sont constitués d'administrateurs de filiales et peuvent comprendre des administrateurs non-dirigeants indépendants qualifiés si les lois ou les directives des organismes de réglementation l'exigent. Les candidats aux postes d'administrateur non-dirigeant sont choisis en fonction de leur indépendance par rapport aux activités, à l'aide d'une grille de compétences élaborée par le conseil de la filiale.

Le Legal Entity Manual de BMO permet d'appliquer des pratiques exemplaires en matière de gouvernance qui sont cohérentes et une surveillance appropriée de chaque entité juridique, fait la promotion de processus de gouvernance réfléchis, efficaces et efficaces et clarifie les fonctions et responsabilités des administrateurs, dirigeants et unités fonctionnelles.

Le secrétaire de la filiale travaille en collaboration avec le conseil de la filiale pour mettre en place les outils de gouvernance appropriés pour la filiale.

Surveillance par le Conseil de BMO

Le Conseil est chargé de surveiller les filiales de BMO.

Le bureau de gouvernance des filiales fournit de l'information au Conseil, notamment un rapport sur les entités juridiques annuel destiné au comité de gouvernance et de mise en candidature, qui fait état de la structure des conseils des filiales, de statistiques par groupe d'exploitation et secteur d'activité, territoire et type d'actifs, du bagage des administrateurs non-dirigeants et d'autres renseignements pertinents;

Le Conseil et les présidents des comités communiquent régulièrement avec les présidents du conseil de la société de portefeuille américaine et de ses comités.

L'information relative à chaque filiale doit être transmise à un comité de gestion supérieur ou au Conseil, conformément à notre politique d'entreprise relative à l'approbation du Conseil et aux exigences en matière de surveillance et aux lignes directrices connexes.

Communications et engagement

BMO et le Conseil communiquent directement avec les actionnaires et les autres parties prenantes de diverses façons, et maintiennent le dialogue afin d'échanger des idées et de recevoir des commentaires constructifs.

- Le comité des communications de l'information de la direction voit à ce que soit publiée en temps opportun l'information importante au sujet de BMO.
- Les contrôles et procédures d'information sont conçus pour assurer une communication efficace de l'information importante aux membres de la direction appropriés.
- Notre politique d'engagement des actionnaires (affichée sur notre site Web) fait la promotion d'un dialogue ouvert et de l'échange d'idées avec les actionnaires.

Engagement	+	Communications	+	Commentaires
La politique d'engagement des actionnaires de BMO fait état de la façon dont la direction et le Conseil communiquent avec les actionnaires et de la façon dont ils peuvent communiquer avec nous. Les membres du Conseil se réunissent avec les actionnaires institutionnels et le Conseil répond, par l'entremise de la direction, aux questions ou aux problèmes soulevés par les actionnaires individuels. Le secrétariat général, les Services aux actionnaires et les Relations avec les investisseurs, ainsi que l'équipe responsable de la durabilité ont aussi des discussions avec les actionnaires et répondent aux questions, aux préoccupations et aux propositions d'actionnaire.		Les communications régulières avec les actionnaires comprennent ce qui suit : • les conférences téléphoniques trimestrielles sur les résultats (webdiffusion en direct comportant une période de questions et réponses); • les communiqués; • les documents d'information (rapports annuels, circulaires de sollicitation de procurations, notices annuelles, rapports trimestriels et information relative à la durabilité et au climat présentée); • les conférences sectorielles; • notre site Web et nos médias sociaux; • les appels téléphoniques, lettres et courriels; • notre assemblée annuelle des actionnaires (qui est également présentée sous forme de webdiffusion en direct); • les rencontres avec les actionnaires institutionnels (individuelles et en groupe).		BMO vous invite à lui faire part de vos commentaires, qu'elle partagera avec le Conseil et les comités afin d'améliorer continuellement nos pratiques en matière de gouvernance, notre processus de communication d'information et nos communications. Vous pouvez joindre la direction par courriel aux coordonnées suivantes : Direction investor.relations@bmo.com Relations avec les investisseurs investor.relations@bmo.com Services aux actionnaires corp.secretary@bmo.com Vous pouvez également communiquer avec le président du Conseil ainsi que nos administrateurs ou présidents des comités aux coordonnées fournies ci-après.

Pratiques en matière de communication de l'information

La norme de communication de l'information de BMO comprend des lignes directrices permettant de déterminer si l'information est importante (au sens de la législation en valeurs mobilières), et décrit le processus de distribution appropriée et en temps opportun ainsi que l'information importante. Le comité d'audit et de révision examine et approuve cette norme tous les deux ans.

Le chef des finances et le conseiller général déterminent quelle information est importante.

Le comité de communication de l'information (présidé par le chef des finances et constitué de membres de la haute direction) examine tous les documents annuels et intermédiaires avant qu'ils soient publiés.

Un processus d'attestation appuie les attestations faites par le chef de la direction et le chef des finances concernant le caractère adéquat de notre information financière. Nos plus hauts dirigeants font des déclarations trimestrielles et annuelles portant sur leur domaine de responsabilité au chef comptable, et déclarent notamment que des questions susceptibles d'être importantes dont ils sont au courant ont été signalées au chef comptable conformément à notre processus de gouvernance financière.

Documents complémentaires

Les documents suivants sont affichés sur notre site Web (www.bmo.com/gouvernance) :

- notre Code de conduite;
- nos règlements administratifs;
- le mandat du Conseil et les chartes de chacun des comités du Conseil;
- les descriptions des fonctions du président du Conseil, des présidents des comités et des administrateurs;
- les normes de détermination de l'indépendance des administrateurs;
- l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance;
- la politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs;
- la politique en matière de diversité du Conseil;
- la politique d'engagement des actionnaires;
- la politique d'accès aux procurations;
- la politique concernant le vote majoritaire;
- le Rapport annuel;
- la notice annuelle.

Trois façons de communiquer avec le Conseil

1. Remplissez le formulaire qui se trouve sur notre site Web
www.bmo.com/gouvernance

2. Écrivez au président du Conseil
Président du Conseil d'administration
BMO Groupe financier
P.O. Box 1, First Canadian Place
100 King Street West, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5X 1A1

3. Envoyez un courriel
board.directors@bmo.com

Durabilité

La durabilité est intégrée à notre stratégie, et l'une des priorités stratégiques de notre groupe est d'être le principal partenaire de nos clients dans la transition vers un monde carboneutre. Nous prenons des mesures pour gérer nos activités conformément à nos objectifs à long terme quant à la gestion des risques et aux finances, en tenant compte de notre incidence sur les collectivités, la société et les parties prenantes.

La responsabilité à l'égard de la surveillance du développement durable fait partie du mandat de notre Conseil d'administration et chaque comité permanent est responsable de la surveillance du développement durable, notamment les risques et les occasions associés aux changements climatiques, qui relèvent de sa compétence. Tous les membres du Conseil rencontrent les membres du Comité de direction de BMO (qui comprend tous les membres de la haute direction de BMO) lors de la session stratégique annuelle du Conseil afin de discuter de la stratégie en matière de durabilité et de changements climatiques. Le Conseil examine également l'information relative à la durabilité et aux changements climatiques présentée par BMO. Les questions liées au climat et les considérations climatiques sont intégrées dans les rapports trimestriels du groupe d'exploitation présentés au Conseil.

Tenant compte des occasions et des risques commerciaux découlant des pratiques de développement durable, le Conseil de BMO a adopté une grille de compétences pour ses administrateurs qui comprend la compréhension et l'expérience en matière de durabilité. Plusieurs membres du Conseil, qui sont représentés au sein de chacun des comités du Conseil, ont démontré qu'ils possèdent une expérience en matière d'enjeux liés aux changements climatiques et à la durabilité, dont les renseignements détaillés figurent dans leurs biographies. Les membres du Conseil bénéficient d'une formation continue, dont du matériel pédagogique de fond en continu qui porte sur les

questions liées au développement durable et des mises à jour sur les sujets liés au climat.

Le comité de gouvernance et de mise en candidature examine régulièrement les chartes de notre Conseil d'administration et de ses comités afin d'évaluer la couverture et l'alignement de leurs responsabilités de surveillance liées aux questions de durabilité et leurs mandats respectifs. Le comité d'audit et de révision évalue l'efficacité de la gouvernance, par BMO, des questions de durabilité et approuve l'information relative à durabilité et au climat présentée par BMO.

Le comité d'évaluation des risques seconde le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance ayant trait à la détection, à l'évaluation et à la gestion de notre exposition au risque environnemental et social, notamment les risques découlant des changements climatiques, du respect global des politiques générales de gestion des risques et de la conformité aux exigences réglementaires liées aux risques. Le comité d'évaluation des risques approuve la politique d'entreprise relative aux risques environnementaux et sociaux. Le comité d'audit et de révision et le comité d'évaluation des risques examinent conjointement la quantification des cibles d'émissions financées et le plan d'action pour la transition de BMO. Le Conseil approuve l'énoncé d'appétit pour le risque, qui comprend l'énoncé d'appétit pour le risque à l'égard des risques environnementaux et sociaux. L'information sur le climat est intégrée dans les présentations trimestrielles du groupe.

Le comité des ressources humaines est responsable d'harmoniser la rémunération des membres de la haute direction avec la performance à l'égard de nos priorités stratégiques, qui comprennent la durabilité. Le comité des ressources humaines surveille également les stratégies en matière de ressources humaines qui portent sur l'inclusion, la santé et le bien-être.

Leadership, formation et planification de la relève

La stratégie de BMO est ancrée dans la vigueur de son personnel.

Le Conseil et le comité des ressources humaines surveillent conjointement le leadership de BMO.

Le comité des ressources humaines est chargé de surveiller la stratégie de BMO en matière de ressources humaines, y compris de s'assurer que BMO met sur pied des équipes capables de mener à bien la stratégie d'entreprise de la Banque, qu'elle est dotée d'une culture inclusive qui soutient et responsabilise son personnel et qu'elle applique des processus de recrutement de talents simplifiés, intégrés et numérisés.

Relève de la haute direction

Le Conseil nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction, et il surveille leur performance ainsi que leurs objectifs, évaluations et récompenses. Il supervise et surveille le plan de relève du chef de la direction et la stratégie de planification de la relève de tous les autres membres de la direction.

Le comité des ressources examine le bassin de hauts dirigeants dont dispose BMO chaque année et met en place des plans de relève pour le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Formation des hauts dirigeants

BMO fournit des occasions à tous les employés, peu importe leur genre, leur race, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur

identité du genre, leur religion, leur état civil et/ou leur âge et qu'ils soient handicapés ou non. Nous avons établi des priorités pour favoriser les comportements de leadership inclusifs. BMO repère les candidats les plus talentueux, met en œuvre des programmes de perfectionnement destinés aux candidats à fort potentiel, et repère et élimine les barrières afin de permettre à tous les employés d'accéder à des postes de leadership et à de la formation.

BMO prend soigneusement en compte un large éventail de critères pour les postes de membres de la haute direction et se fixe comme objectif d'avoir une représentation d'au moins 40 % de femmes au sein de ces postes. En date du 31 octobre 2024, 41,3 % des hauts dirigeants de la Banque (y compris les hauts dirigeants et les directeurs généraux) étaient des femmes. De plus, à l'heure actuelle, 27,3 % (3 sur 11) des membres du Comité de direction de BMO sont des femmes.

En outre, quatre membres du Comité de direction de BMO s'auto-identifient comme une personne de couleur. Tous les membres de notre Comité de direction maîtrisent l'anglais. Un des membres du Comité de direction maîtrise le français, un maîtrise l'hindi et un maîtrise le turc.

Le comité des ressources humaines et le Conseil surveillent de près la composition au sein du Comité de direction par sa surveillance des nominations de hauts dirigeants et la planification de la relève.

Pour en savoir plus sur la diversité au sein du Conseil, se reporter à la rubrique « Compétences et diversité » à la page 13.

Constituer un Conseil efficace

Une bonne gouvernance commence par notre Conseil d'administration. Un conseil bien constitué et bien structuré est composé de candidats bien informés, possédant les compétences pertinentes et les qualités requises, ainsi qu'une expérience et des points de vue variés, et indépendants de la direction. Cela permet de constituer un Conseil d'administration fort et efficace, favorisant une prise de décisions plus judicieuses et une surveillance plus efficace afin de stimuler le succès de BMO.

Le Conseil et le comité de gouvernance et de mise en candidature estiment qu'un conseil relativement plus restreint est plus efficace, bien qu'ils reconnaissent la nécessité de demeurer souple afin de répondre à certains besoins ou de saisir certaines occasions au fur

et à mesure qu'elles se présentent. La taille du Conseil est examinée chaque année de façon à favoriser l'engagement et des discussions de qualité avec la direction, d'assurer que le Conseil est composé d'administrateurs possédant les compétences appropriées et une expertise suffisamment approfondie, de permettre une planification réfléchie de la relève des administrateurs et de pouvoir constituer des comités efficaces.

Cette année, le Conseil a proposé la candidature de 13 administrateurs, qui siègent tous actuellement au Conseil. Les administrateurs sont élus pour un mandat d'un an. Le Conseil peut nommer des administrateurs entre les assemblées des actionnaires.

Sélection Se reporter à la page 12.

- Le comité de gouvernance et de mise en candidature trouve des candidats appropriés aux postes d'administrateur et recommande leurs candidatures, avec l'aide d'agences de recherche de professionnels au besoin.
- Le comité recrute des administrateurs qui renforceront et diversifieront le Conseil. Il tient compte de critères comme l'indépendance, les conflits d'intérêts potentiels, l'engagement et la disponibilité.
- Les actionnaires votent pour chaque administrateur individuellement et non pour une liste de candidats et les administrateurs qui ne reçoivent pas un nombre de votes *pour* supérieur aux *abstentions* de vote doivent remettre leur démission (se reporter à la page 2 pour prendre connaissance de notre politique concernant le vote majoritaire).

Évaluation Se reporter à la page 19.

- Les administrateurs évaluent le Conseil, ses comités ainsi que leur efficacité.
- Chaque année, le président du Conseil rencontre chaque administrateur pour obtenir un retour d'information sur les performances de ses pairs et fournir une évaluation de la performance individuelle de chaque administrateur.

Orientation et formation

Se reporter à la page 14.

- Les nouveaux administrateurs se familiarisent avec nos activités dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs de BMO.
- Tous les administrateurs reçoivent les outils et l'information nécessaires pour améliorer continuellement leurs connaissances afin de pouvoir jouer leur rôle complexe et en évolution d'administrateur d'une grande banque.

Engagement et durée des mandats Se reporter à la page 17.

- On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent et à ce qu'ils se préparent à ces réunions.
- Les règles concernant l'âge et la durée limite des mandats assurent le renouvellement constant du Conseil, une performance soutenue du Conseil et l'acquisition de nouvelles compétences.
- Les administrateurs doivent remettre leur démission lorsqu'ils changent d'occupation principale ou à la fin d'un exercice durant lequel ils ont assisté à moins de 75 % des réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent.

Descriptions des fonctions clés

Chaque année, le Conseil examine et approuve les descriptions des fonctions (affichées sur notre site Web à www.bmo.com/gouvernance) du président du Conseil, des présidents des comités et des

administrateurs. Le Conseil élabore aussi la description des fonctions du chef de la direction en collaboration avec celui-ci et le comité des ressources humaines l'approuve chaque année.

Indépendance

Le Conseil doit être indépendant de la direction pour être efficace.

Tous les membres du Conseil sont indépendants, sauf notre chef de la direction, qui, en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) doit être membre du Conseil de BMO. En vertu des politiques du Conseil, le nombre d'administrateurs internes est limité à deux.

- > Le Conseil applique les normes de détermination de l'indépendance des administrateurs pour déterminer si un administrateur est indépendant (cette politique figure sur notre site Web) à <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/>.
- > BMO a un président du Conseil indépendant et non-dirigeant. Cela aide le Conseil à fonctionner de façon indépendante de la direction ainsi que d'exercer un leadership auprès des administrateurs indépendants.
- > Tous les comités du Conseil sont constitués d'administrateurs indépendants.

Indépendance des administrateurs

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation avec la Banque ou une entité du même groupe que la Banque susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant.

Le Conseil utilise les normes de détermination de l'indépendance des administrateurs (qui figurent sur notre site Web) pour établir si un administrateur est indépendant. Ces normes tiennent compte de la définition de « groupe » selon la *Loi sur les banques* (Canada) et de la définition d'« indépendance » des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la NYSE.

Lorsqu'il vérifie si un administrateur est indépendant, le Conseil examine ses relations personnelles, d'affaires et autres ainsi que ses liens avec la Banque et les entités du même groupe. Il examine notamment l'information biographique, les rapports, les questionnaires remplis par les administrateurs, les registres et rapports de la Banque ainsi que les renseignements au sujet des entités auprès desquelles l'administrateur joue un rôle.

Pour être considérés comme étant indépendants, les membres de notre comité d'audit et de révision doivent satisfaire à des critères plus élevés.

Certaines relations (p. ex. être un dirigeant de la Banque) signifient automatiquement qu'un administrateur n'est pas indépendant. Conformément aux politiques du Conseil, seulement deux des administrateurs du Conseil peuvent également être employés de la Banque.

Bien que la Banque ait conclu des arrangements de prêt ou de services bancaires et d'autres arrangements commerciaux avec certains administrateurs et certaines entités avec lesquels ils ont des relations, le Conseil a la certitude que ces administrateurs sont indépendants selon les normes.

Président du Conseil indépendant

BMO a un président du Conseil indépendant et non dirigeant. Cela aide le Conseil à fonctionner de façon indépendante de la direction ainsi que d'exercer un leadership auprès des administrateurs indépendants.

Le mandat du président du Conseil est habituellement de cinq ans, avec possibilité de renouvellement pour une période supplémentaire de trois ans.

Le processus de nomination du président du Conseil est dirigé par le président du Conseil actuel ou, si on envisage de reconduire son mandat, par le président du comité de gouvernance et de mise en candidature. Le processus consiste à cerner les enjeux auxquels la Banque fait face, à effectuer des entrevues individuelles avec chaque administrateur et à établir le processus le plus approprié susceptible de permettre au Conseil de prendre une décision définitive, qui peut comprendre des délibérations et un vote si plus d'une personne jouit d'un soutien important.

Autres mécanismes assurant l'indépendance

Se réunir en l'absence de la direction

À chaque réunion du Conseil et de ses comités, les administrateurs indépendants ont la possibilité de se réunir en l'absence de la direction. Durant ces réunions, le président dirige les discussions sur les questions soulevées durant la rencontre ou d'autres questions pouvant notamment porter sur la planification de la relève, la gestion des risques et la stratégie.

Gérer des conflits d'intérêts

La politique sur les conflits d'intérêts des administrateurs est conçue pour assurer une prise de décisions indépendante par le Conseil.

Cette politique comprend des lignes directrices permettant de repérer les conflits lorsqu'ils surviennent et de les régler. Les administrateurs ou les membres de la haute direction qui ont un intérêt important dans une question ne reçoivent pas les documents distribués par le Conseil ou les comités et ils sont exclus des discussions ou des votes subséquents.

Obtenir des conseils indépendants

Le président du Conseil et chaque comité peuvent retenir les services de consultants externes payés par la Banque, sans consulter la direction. Cela leur permet de recevoir des conseils indépendants.

Siéger à d'autres conseils

Les postes d'administrateur occupés au sein du conseil d'autres sociétés sont surveillés pour s'assurer que les administrateurs peuvent exercer un jugement indépendant et ont suffisamment de temps à consacrer aux activités du Conseil de BMO. Au plus deux administrateurs peuvent siéger ensemble au conseil d'une autre société ouverte sans le consentement du comité de gouvernance et de mise en candidature. Avant de permettre ou d'interdire à plus de deux administrateurs de siéger au même conseil, le comité tient compte de tous les facteurs pertinents, notamment le nombre total de sociétés au conseil desquelles siègent deux administrateurs à ce moment-là. À l'heure actuelle, aucun administrateur de BMO ne siège avec un autre administrateur au conseil d'une société.

Les membres du comité d'audit et de révision ne peuvent siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans l'approbation du Conseil.

Compétences et diversité

Le Conseil s'assure de pouvoir s'adjoindre d'administrateurs hautement qualifiés qui possèdent un bagage de connaissances variées et qui reflètent l'évolution de la démographie des marchés dans lesquels BMO exerce ses activités, le bassin de candidats disponibles ayant les compétences requises ainsi que la clientèle et le personnel en évolution de la Banque. Cela permet de constituer un Conseil d'administration fort et efficace, ce qui lui permet de prendre de meilleures décisions et d'exercer une surveillance plus efficace qui garantira le succès de BMO.

Le comité de gouvernance et de mise en candidature ne prend en considération que les candidats hautement qualifiés en fonction de leur expérience, de leur expertise fonctionnelle, de leurs compétences et de leurs qualités requises. Il tient compte de plusieurs critères, dont l'indépendance, l'éthique et l'intégrité, la variété des expériences, le jugement d'affaires, le champ d'expertise, les compétences et qualités requises, la disponibilité et l'engagement. Le comité de gouvernance et de mise en candidature prend en considération la diversité au sein du Conseil en fonction du genre, de l'âge, de l'origine ethnique et de la représentation géographique, y compris les exigences en matière de résidence prévues par la *Loi sur les Banques* (Canada).

Le comité applique la politique en matière de diversité du Conseil lorsqu'il recrute de nouveaux administrateurs, ce qui signifie que, en plus d'effectuer ses propres recherches de candidats, il retient les services de conseillers externes indépendants afin de rechercher des candidats qualifiés d'origines diverses qui répondent aux critères du Conseil en matière de compétences. Le Conseil vise à faire en sorte que chaque genre constitue au moins le tiers des administrateurs indépendants. Cinq des candidats aux postes d'administrateur de cette année sont des femmes, soit 38,5 % des candidats aux postes d'administrateur, huit candidats sont des hommes, soit 61,5 % des candidats aux postes d'administrateur, et deux candidats qui s'identifient comme des personnes de couleur (asiatique et noire), soit 15,4 % des candidats aux postes d'administrateur.

Pour ce faire, nous passons en revue, à chaque réunion du comité de gouvernance et de mise en candidature, une liste de candidats potentiels aux postes d'administrateur qui possèdent les compétences pertinentes et les qualités requises, ainsi qu'une expérience et des points de vue variés.

- > Le Conseil s'assure de pouvoir s'adjoindre d'administrateurs hautement qualifiés qui possèdent les compétences pertinentes et les qualités requises, ainsi qu'une expérience et des points de vue variés pour constituer un Conseil fort et efficace.
- > La grille de compétences comprend la liste idéale des compétences dont le Conseil de BMO a besoin.
- > Le Conseil utilise la grille pour examiner les compétences des administrateurs et du Conseil dans son ensemble.

Grille de compétences

Nous dressons la liste idéale des compétences recherchées chez les administrateurs et les regroupons dans une grille de compétences. Les critères qui figurent dans la liste sont examinés chaque année et mis à jour au besoin. Nous utilisons cette information pour évaluer la vigueur et la diversité générales du Conseil et au moment de recruter de nouveaux administrateurs.

En plus des compétences que tous nos administrateurs doivent normalement posséder, les administrateurs ont ciblé leurs domaines d'expertise personnelle dans leur note biographique qui figure ci-dessus, lesquels sont tirés des compétences indiquées ci-dessous. L'expérience de nos administrateurs est décrite plus amplement dans leur profil respectif.

	George A. Cope	Janice M. Babiak	Craig W. Broderick	Hazel Claxton	Diane L. Cooper	Stephen Dent	Martin S. Eichenbaum	David Harquail	Eric R. La Flèche	Brian McManus	Lorraine Mitchelmore	Madhu Ranganathan
Leadership de direction	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Planification stratégique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gestion des risques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Fusions et acquisitions	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Comptabilité et finance	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ressources humaines	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Politiques publiques	●	●	●		●		●	●			●	
Droit et réglementation	●	●	●		●							
Services financiers		●	●		●	●	●	●				
Commerce de détail	●	●			●				●			
Technologies et sécurité de l'information	●	●	●		●			●	●		●	●
Environnement, responsabilité sociale ou gouvernance¹	●	●		●	●	●		●	●		●	●
Expérience aux États-Unis	●	●	●		●		●	●		●	●	●

¹ Comprend les éléments constitutifs des pratiques de développement durable, y compris celles liées au climat.

Orientation et formation

Le comité de gouvernance et de mise en candidature est chargé de l'orientation, de la formation permanente et du perfectionnement de nos administrateurs.

Les nouveaux administrateurs se familiarisent avec nos activités dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs de BMO. Tous les administrateurs reçoivent les outils et l'information nécessaires pour pouvoir améliorer continuellement leurs connaissances afin de jouer le rôle complexe et en évolution d'un administrateur d'une des banques les plus importantes en Amérique du Nord.

Le président du Conseil tient des rencontres à huis clos à chaque réunion du Conseil, ce qui permet aux administrateurs de tisser des liens plus solides entre eux, d'échanger des propos confidentiels et de renforcer leur cohésion. Ces rencontres sont également l'occasion pour les administrateurs de formuler des commentaires sur les processus du Conseil.

- > Les nouveaux administrateurs se familiarisent avec nos activités dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs de BMO, y compris des rencontres individuelles avec les chefs de chacun de nos groupes d'exploitation et de nos fonctions.
- > La formation permanente des administrateurs comprend des présentations et du matériel ainsi que des possibilités d'apprentissage à propos des activités sur place et des interactions avec la direction et les employés.
- > Les administrateurs sont encouragés à participer à des formations externes pertinentes, à nos frais.

Orientation des administrateurs	+	Formation permanente	+	Communication avec la direction
Les administrateurs assistent à des séances d'orientation données par le président du Conseil, les présidents des comités et le chef de direction afin d'en apprendre davantage sur l'historique et la culture de la Banque, sa structure, son orientation stratégique, ses enjeux et possibilités actuels, y compris ce qui la distingue de ses pairs. Ces séances sont données au cours de la période de six mois qui suit la date d'entrée en fonction des nouveaux administrateurs.		Les administrateurs assistent à des présentations régulières sur les activités de BMO et la réglementation afin de compléter et d'améliorer leurs connaissances au sujet de la Banque, de ses produits et services et des risques auxquels elle fait face ainsi que de l'évolution des questions concernant la gouvernance d'entreprise et des risques et la réglementation.		Le Conseil a organisé des soupers pour renforcer la collégialité entre les administrateurs. Ces soupers sont organisés conjointement avec les réunions ordinaires du Conseil et comportent des séances d'information sur les activités et l'orientation stratégique de la Banque qui sont présentées par la haute direction ou par des experts indépendants.
Documents sur la gouvernance des administrateurs, politiques, règlements administratifs, exigences en matière de conformité et autres renseignements pour assurer une transition sans heurt dans leur rôle d'administrateur.		Matériel et recommandations de lecture du président du Conseil, des présidents des comités, du chef de la direction et du secrétaire.		Les administrateurs et hauts dirigeants communiquent régulièrement entre eux entre les réunions du Conseil.
Les administrateurs rencontrent individuellement les chefs de chacun de nos groupes d'exploitation et fonctions d'entreprise pour en apprendre davantage sur nos activités. Des rencontres et des visites sur place supplémentaires peuvent également être prévues.		Des courriels présentant une revue de presse quotidienne sont envoyés chaque matin.		Les hauts dirigeants et les employés interagissent dans le cadre du programme de rencontres entre les hauts dirigeants et les administrateurs afin d'en apprendre davantage sur les activités et la sélection de candidats dans le cadre de la planification de la relève de la haute direction.

Orientation des administrateurs

Le Secrétariat général est responsable de la mise en œuvre du programme d'orientation des administrateurs, qui fournit aux nouveaux administrateurs l'information dont ils ont besoin pour comprendre la Banque, le secteur financier et les activités du Conseil et faire une transition sans heurt dans leurs nouvelles fonctions de membres du Conseil et de comités du Conseil.

Chaque nouvel administrateur est immédiatement nommé membre d'au moins un comité du Conseil et chaque comité du Conseil dispose également d'un programme d'orientation. Les nouveaux

membres de comités reçoivent des documents d'orientation pour chaque comité auquel ils siègent et rencontrent individuellement le président du comité, le chef du groupe de soutien et les autres membres de la haute direction au besoin.

Le président du Conseil et le président du comité de gouvernance et de mise en candidature accueillent personnellement les nouveaux administrateurs, répondent à leurs questions et les aident à comprendre le fonctionnement des réunions du Conseil ainsi que ses processus afin de satisfaire à leurs besoins généraux.

Formation permanente

On s'attend à ce que les administrateurs mettent continuellement à jour leurs connaissances à l'égard de nos activités, des secteurs des services financiers dans lesquels nous œuvrons, des nouveaux enjeux et des tendances et des mesures stratégiques importantes. En collaboration avec le secrétaire, chaque président de comité repère de l'information pertinente et à jour pour les administrateurs. Les administrateurs déterminent également leurs besoins particuliers en matière de formation permanente avec la direction, le Conseil et les comités. Durant l'exercice 2024, les administrateurs ont participé à des formations et à des tables rondes et reçu du matériel pédagogique portant sur les sujets énumérés ci-après. Ils ont également eu droit à des exposés trimestriels et ponctuels sur les faits nouveaux dans la réglementation.

Présentation/sujet	Public cible (Conseil/comité)
Fidélisation et croissance optimisées par l'approche Un seul et même client	
Mise à jour sur les avancées de l'approche Un seul et même client	Conseil d'administration
Stratégies des groupes d'exploitation, y compris l'orientation client, les capacités et l'expérience	Conseil d'administration
Financement de premier ordre aux États-Unis – Mise à jour	Comité d'évaluation des risques
Négociation et titrisation de produits titrisés	Comité d'évaluation des risques
Financement à effet de levier	Comité d'évaluation des risques
Mise à jour sur les prêts aux particuliers et aux entreprises en Amérique du Nord	Comité d'évaluation des risques
Bilan intermédiaire et annuel sur l'immobilier commercial	Comité d'évaluation des risques
Culture de réussite	
Questionnaire relatif à la culture de réussite	Conseil d'administration, comité des ressources humaines
Mise à jour sur la diversité, l'équité et l'inclusion	Conseil d'administration, comité des ressources humaines
Mise à jour sur le capital humain	Conseil d'administration, comité des ressources humaines
Numérique au premier plan	
Women Corporate Directors : Governance in an AI/generative AI World: What Should Boards Look For?	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Webinaire d'EY – Understanding the Explosion of Artificial Intelligence: Past, Present, and Future	Président du comité d'audit et de révision
Webinaire de l'OIRPC – A View from the Boardroom: Cyber threat landscape, insights & key mitigating action	Président du comité d'audit et de révision
Formation en ligne de l'AICPA : Strategic Importance of Digital Transformation and the Underpinning Technologies; Data Analytics and Data Visualization; Cybersecurity and Digital Transformation; Sustainability, ESG and Risks	Président du comité d'audit et de révision
McKinsey & Company : Artificial Intelligence in Financial Services	Conseil d'administration
Mise à jour sur la cybersécurité	Conseil d'administration
Numérique au premier plan – Stratégie STP et parcours client	Conseil d'administration
Intelligence artificielle et encadrement du comité d'audit	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Analyse et visualisation des données	Président du comité d'audit et de révision
Causerie avec Thomas Kurian, PDG de Google Cloud, sur les dernières avancées en matière d'IA et les conséquences pour les entreprises et leurs conseils d'administration	Membres du Conseil
Technologie, sécurité et résilience : le rôle du conseil d'administration dans un contexte en évolution rapide	Président du comité d'évaluation des risques
Le rôle du conseil d'administration en matière d'intelligence artificielle	Membres du Conseil
Tendances technologiques en 2024	Membres du Conseil
Transition vers un monde carboneutre	
Balados mensuels sur le développement durable de BMO	Conseil d'administration
Organiser la surveillance des questions ESG et de développement durable à l'échelle du conseil d'administration	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Réglementation et attentes en matière d'ESG dans les différents territoires	Président du comité d'audit et de révision
Entreprises, ESG et sécurité nationale	Président du comité d'audit et de révision
Développement durable, ESG et risques	Président du comité d'audit et de révision
Bulletin trimestriel d'information sur la durabilité de BMO	Conseil d'administration

Présentation/sujet	Public cible (Conseil/comité)
Gestion du risque, du capital et du financement	
Conférence Tapestry sur les risques	Administrateurs
Mise à jour trimestrielle de l'équipe Affaires juridiques et conformité réglementaire sur les faits nouveaux relatifs à la réglementation	Comité d'audit et de révision
Mise à jour sur les programmes de protection des renseignements personnels, de contrôle d'accès basé sur les attributs, de concurrence et d'antitrust	Comité d'audit et de révision
Mise à jour trimestrielle : Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes – Contexte réglementaire	Comité d'audit et de révision
Mise à jour du groupe Technologie et opérations – Cybersécurité	Comité d'audit et de révision
Bulletin d'information mensuel sur la lutte contre le blanchiment d'argent	Comité d'audit et de révision
Crédit privé	Conseil d'administration
Système bancaire ouvert	Conseil d'administration
American Banker – 12 août 2024 : A brain drain at bank boards raises questions about risk management	Comité d'audit et de révision
Risques liés à la culture et au comportement	Comité d'évaluation des risques
Gestion de la concentration	Comité d'évaluation des risques
Évolution du contexte de la fraude	Comité d'évaluation des risques
The Promise & Peril of the AI Revolution: Managing Risk	Comité d'évaluation des risques
Événement GHD : Current State of Infrastructure	Président du comité d'audit et de révision
Gouvernance	
Global Risk Institute : Board Risk Oversight and Insight Program	Administrateurs
Institut des administrateurs de sociétés : Surveillance des enjeux sociaux par le conseil	Administrateurs
Forum sur la gouvernance : Private Capital and Infrastructure; ESG's Worst Ideas; The Most Powerful Governance Tool: Litigation; The Evolving Landscape of Board Director Demographics; Voting For and Against Directors; Where Do Board Directors Get Information – Where Should They; The Risks and Benefits of Founders; ESG Regulations and Expectations Across Jurisdictions; Companies, ESG and National Security	Président du comité d'audit et de révision
Canada Spencer Stuart Board Index	Comité de gouvernance et de mise en candidature
Mise à jour sur les changements importants dans les règles et les règlements relatifs à la gouvernance	Comité de gouvernance et de mise en candidature
Récompenser le leadership stratégique – La rémunération des administrateurs à l'ère du changement	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Succession du chef de la direction et du président du conseil : planification, transition, intégration	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Période de vote par procuration : engagement pour 2024 et premières conclusions	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Le conseil d'administration du futur : composition, comités et culture	Président du comité de gouvernance et de mise en candidature
Comment les administrateurs peuvent-ils maximiser le pouvoir de l'audit interne pour une gouvernance efficace	Président du comité d'audit et de révision
Les différentes manières de considérer le risque par les conseils d'administration des sociétés fermées et ouvertes	Président du comité d'audit et de révision
Surveillance des enjeux sociaux par le conseil	Membres du Conseil
L'ADN de la gouvernance	Membres du Conseil
Contexte économique	
Global Risk Institute : Macroeconomic Policy Series	Membres du Conseil
Deloitte Global Boardroom Program : The US Economy in 2024	Membres du Conseil
MIT : Policy Analysis and Rates of Convergence in Learning Models	Membres du Conseil
Harvard University : Macroeconomics, international trade and public policy	Membres du Conseil
Spencer Stuart UK Director Forum : Overview of Global Geopolitical Environment and Impact on Global Business	Président du comité d'audit et de révision
Mise à jour sur l'économie	Conseil d'administration
Système bancaire ouvert	Conseil d'administration
État actuel des infrastructures au Royaume-Uni et dans le monde	Président du comité d'audit et de révision
Série sur les politiques macroéconomiques 2024 du Global Risk Institute (Macroeconomic Policy Series 2024) (3 séances) – After Higher for Longer: Outlook for Bank of Canada Rates and Inflation; 2024 Housing Market Outlook: Demand, Supply and Price Variability; and Fiscal Policy in Transition: Budget Challenges, Opportunities and Risks)	Membres du Conseil
Macroéconomie, commerce international et politique publique	Membres du Conseil

Engagement et durée des mandats

Les administrateurs sont tenus de consacrer suffisamment de temps et d'énergie à leurs fonctions au sein de la Banque et du Conseil afin de pouvoir s'en acquitter efficacement. Les réunions du Conseil sont prévues longtemps à l'avance, et on s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquelles ils siègent. Les procès-verbaux des réunions du comité sont également remis à tous les administrateurs qui ne siègent pas à celui-ci.

Les administrateurs doivent se préparer aux réunions : Ils ont accès en temps opportun à l'ensemble des documents distribués par le Conseil, y compris les procès-verbaux des réunions antérieures du Conseil et des comités, et on s'attend à ce qu'ils prennent connaissance de ces documents avant chaque réunion. Cela facilite les discussions et permet d'assurer que les administrateurs sont dûment préparés pour sonder et remettre en question la direction ainsi que d'exercer un jugement d'affaires éclairé.

Les postes occupés au sein du conseil d'autres sociétés sont surveillés afin de s'assurer que les administrateurs puissent exercer un jugement indépendant et aient suffisamment de temps à consacrer aux activités du Conseil de BMO. Les politiques du Conseil exigent qu'un administrateur souhaitant devenir membre du conseil d'administration d'une autre société ouverte en informe le président du Conseil avant d'accepter le poste, afin d'examiner les conflits potentiels et le temps à consacrer.

- > On s'attend à ce que les administrateurs assistent à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent et à ce qu'ils se préparent pour les réunions.
- > Les administrateurs qui assistent à moins de 75 % des réunions au total doivent remettre leur démission à la fin de l'exercice.
- > Les limites concernant l'âge et la durée des mandats soutiennent un renouvellement constant du Conseil.

Assiduité

Le tableau ci-après fait état de l’assiduité de nos d’administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues au cours de l’exercice 2024. Les administrateurs indépendants se sont réunis en l’absence de la direction à chaque réunion du Conseil. Le comité de gouvernance et de mise en candidature surveille la présence des administrateurs et examine le dossier d’assiduité des administrateurs deux fois par année.

La politique concernant les démissions exige que les administrateurs remettent leur démission lorsqu’ils changent d’occupation principale ou à la fin d’un exercice s’ils ont assisté à moins de 75 % des réunions du Conseil et des comités auxquels ils siègent. Le comité de gouvernance et de mise en candidature recommande au Conseil d’accepter ou de rejeter la démission d’un administrateur.

	Conseil		Comité d’audit et de révision		Comité de gouvernance et de mise en candidature		Comité des ressources humaines		Comité d’évaluation des risques		Présence totale
	Réunions ordinaires (9 réunions)		Comité d’audit et de révision (6 réunions)		Comité de gouvernance et de mise en candidature (6 réunions)		Comité des ressources humaines (7 réunions)		Comité d’évaluation des risques (8 réunions)		
Janice M. Babiak ¹⁾	9	100 %	6	100 %	6	100 %	–	–	–	–	100 %
Sophie Brochu ²⁾	5 sur 5	100 %	–	–	3 sur 3	100 %	3 sur 3	100 %	–	–	100 %
Craig W. Broderick	9	100 %	6	100 %	6	100 %	–	–	8	100 %	100 %
Hazel Claxton ³⁾	9	100 %	6	100 %	–	–	–	–	–	–	100 %
Diane L. Cooper ⁴⁾	1 sur 1	100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	100 %
George A. Cope ⁵⁾	9	100 %	–	–	6	100 %	7	100 %	–	–	100 %
Stephen Dent ⁶⁾	9	100 %	–	–	–	–	2 sur 3	67 %	8	100 %	95 %
Christine A. Edwards ⁷⁾	9	100 %	–	–	6	100 %	7	100 %	–	–	100 %
Martin S. Eichenbaum	9	100 %	6	100 %	–	–	–	–	8	100 %	100 %
David Harquail ⁸⁾	9	100 %	–	–	–	–	7	100 %	8	100 %	100 %
Linda S. Huber ⁹⁾	6 sur 7	86 %	5 sur 5	100 %	–	–	–	–	5 sur 5	100 %	94 %
Eric R. La Flèche	9	100 %	–	–	–	–	7	100 %	–	–	100 %
Brian McManus ¹⁰⁾	1 sur 1	100 %	–	–	–	–	–	–	1 sur 1	100 %	100 %
Lorraine Mitchelmore	9	100 %	–	–	6	100 %	7	100 %	8	100 %	100 %
Madhu Ranganathan	9	100 %	6	100 %	–	–	–	–	–	–	100 %
Darryl White ¹¹⁾	9	100 %	–	–	–	–	–	–	–	–	100 %
Moyenne		99 %		100 %		100 %		95 %		100 %	99 %

- 1) Mme Babiak a assisté à toutes les réunions du comité d’évaluation des risques en tant qu’invitée.

2) Mme Brochu n’a pas présenté sa candidature en vue d’être réélue à notre Conseil à l’assemblée annuelle des actionnaires de 2024 et a cessé d’être membre du Conseil d’administration, du comité de gouvernance et de mise en candidature et du comité des ressources humaines en date du 16 avril 2024.

3) Mme Claxton a assisté à six réunions du comité d’évaluation des risques en tant qu’invitée.

4) Mme Cooper est devenue membre du Conseil d’administration en date du 28 octobre 2024 et est devenue membre du comité d’audit et de révision et du comité d’évaluation des risques en date du 6 décembre 2024. Mme Cooper a assisté à une réunion du comité d’évaluation des risques en tant qu’invitée.

5) M. Cope a assisté à toutes les réunions du comité d’audit et de révision et à toutes les réunions du comité d’évaluation des risques en tant qu’invité.

6) M. Dent a assisté à toutes les réunions du comité des ressources humaines en tant qu’invité, comité dont il est devenu membre en date du 16 avril 2024.
- 7) Mme Edwards ne présentera pas sa candidature en vue d’être réélue à notre Conseil à l’assemblée annuelle des actionnaires de 2025. Mme Edwards a également assisté à toutes les réunions du comité d’audit et de révision et à toutes les réunions du comité d’évaluation des risques en tant qu’invitée. Pour faciliter la planification de la relève de la présidence du comité de gouvernance et de mise en candidature, le mandat de Mme Edwards à titre de présidente du comité de gouvernance et de mise en candidature a été prolongé d’une période d’un an prenant fin au moment de son départ prévu du Conseil à l’assemblée annuelle de 2025 de la Banque.

8) M. Harquail a assisté à toutes les réunions du comité d’audit et de révision en tant qu’invité.

9) Mme Huber a cessé d’être membre du Conseil d’administration, du comité d’audit et de révision et du comité d’évaluation des risques en date du 23 août 2024.

10) M. McManus est devenu membre du Conseil d’administration et du comité d’évaluation des risques en date du 28 octobre 2024.

11) M. White a assisté à toutes les réunions des comités en tant qu’invité.

Durée d’occupation des postes

La politique sur la durée d’occupation des postes d’administrateur du Conseil est conçue pour soutenir le renouvellement continu du Conseil, soutenir la performance du Conseil et lui permettre de s’adjoindre de nouvelles compétences. Cette politique prévoit des limites quant à l’âge et à la durée des mandats pour les administrateurs, le président du Conseil et les présidents de comités. Dans des circonstances spéciales, le Conseil peut renoncer à faire appliquer les limites relatives à la durée des mandats ou à l’âge dans certains cas si c’est dans l’intérêt de BMO. Les administrateurs dirigeants doivent démissionner du Conseil lorsqu’ils ne sont plus au service de la Banque. Cependant, le Conseil peut demander à un ancien chef de la direction de demeurer administrateur pendant au plus deux ans.

Limite d’âge	72 ans (ou après au moins 10 ans au Conseil)
Limites quant à la durée des mandats	Administrateurs 15 ans (20 ans pour les administrateurs qui se sont joints au Conseil avant le 1^{er} janvier 2010) Président du Conseil 5 ans, avec possibilité de renouvellement pour une durée supplémentaire de trois ans, peu importe l’âge ou la durée du mandat au Conseil Présidents de comité 5 ans, avec possibilité de renouvellement pour une période supplémentaire de trois ans

Évaluation

Le comité de gouvernance et de mise en candidature est chargé de surveiller le processus d'évaluation annuel du Conseil, qui comprend les administrateurs, le président du Conseil et les présidents de comité, ainsi que le fonctionnement général du Conseil et de ses quatre comités.

Le Conseil utilise également la grille de compétences (se reporter à la page 13) pour évaluer les compétences individuelles et la composition du Conseil.

Nous évaluons l'efficacité selon les critères suivants :

- > l'efficacité du Conseil et de ses comités;
- > l'efficacité du président du Conseil et des présidents de comité;
- > les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs et les autres commentaires qui permettent d'évaluer la performance individuelle des administrateurs.

Efficacité des administrateurs

Entrevues individuelles et commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs

Chaque administrateur rencontre le président du Conseil, qui :

- invite celui-ci à s'exprimer ouvertement sur l'efficacité du Conseil et des comités ainsi que sur la performance individuelle des administrateurs;
- formule des commentaires sur sa performance eu égard aux normes en matière de performance prévues dans sa description de tâches selon les commentaires recueillis dans le cadre de l'examen effectué par les pairs de chaque administrateur.

Commentaires

Après les entrevues, le président du Conseil résume les thèmes et élabore les objectifs du Conseil pour la prochaine année.

Le comité de gouvernance et de mise en candidature surveille les progrès effectués à l'égard des points à améliorer qui ont été soulevés dans le processus d'autoévaluation. Le comité de gouvernance et de mise en candidature utilise également les résultats d'évaluations pour recommander la composition des administrateurs, des améliorations au processus et des possibilités de formation permanente.

Efficacité du président du Conseil et des présidents de comité

Examen annuel du président du Conseil

Le comité de gouvernance et de mise en candidature évalue la performance du président du Conseil en tenant compte de sa description de tâches et des commentaires formulés par chaque administrateur.

Les résultats sont examinés avec le Conseil et le président du Conseil.

Examen annuel des présidents de comité

Le comité de gouvernance et de mise en candidature évalue l'apport et l'efficacité de chaque président de comité eu égard aux objectifs du comité et aux descriptions de tâches.

Le président du Conseil rencontre chaque président de comité afin de lui faire part de ses commentaires.

Efficacité du Conseil et des comités

Sondage annuel auprès des administrateurs

Le sondage est rempli par chaque administrateur et comprend ce qui suit :

- une évaluation du Conseil et des comités eu égard :
 - au fonctionnement du Conseil et de chaque comité;
 - au caractère approprié de l'information fournie aux administrateurs qui siègent au Conseil et aux comités;
- à la planification de l'ordre du jour des réunions;
- à l'orientation et au processus stratégiques, y compris en matière de TI, de sécurité de l'information, aux perturbateurs du secteur (comme l'IA), à l'évolution des enjeux ESG (notamment les changements climatiques) et à la mise en place d'une stratégie en matière de durabilité;
- aux objectifs du Conseil et des comités pour l'année.

Les résultats sont compilés confidentiellement par un consultant externe.

Le Conseil et ses comités améliorent continuellement divers aspects de leurs pratiques.

Établissement d'objectifs

Les problèmes décelés chaque année aident à établir des objectifs annuels à l'intention du Conseil et de ses comités.

Évaluation continue et suivi

Les objectifs du Conseil et des comités sont énoncés dans les documents remis par le Conseil.

Il est discuté des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs à chaque réunion du Conseil et des comités.

Rémunération des administrateurs

Nous versons à nos administrateurs non-salariés une rémunération pour leurs services à ce titre. Darryl White est rémunéré pour ses services à titre de chef de la direction de BMO (se reporter à la page 75 de notre circulaire).

Le comité de gouvernance et de mise en candidature compare la rémunération des administrateurs à celle qui est versée aux administrateurs d'un groupe de sociétés comparables pour s'assurer que le programme est concurrentiel et qu'il tient compte des responsabilités des administrateurs, et il revoit la rémunération des administrateurs chaque année.

Les administrateurs reçoivent une rémunération annuelle qui comprend des titres de capitaux propres sous forme de DDVA et une somme en espèces. Ils peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de la portion en espèces de leur rémunération, plus leur rémunération à titre de président ou de membre d'un comité, leurs jetons de présence à des réunions extraordinaires et leur allocation de déplacement, sous forme de DDVA supplémentaires ou d'actions s'ils satisfont aux exigences minimales en matière de propriété d'actions décrites ci-après.

Structure de la rémunération

Nous versons aux administrateurs une rémunération fixe, et nous nous attendons à ce qu'ils soient disponibles pour représenter la Banque 365 jours par année. Bien que la présence aux réunions soit importante, le rôle d'un administrateur consiste à veiller aux intérêts de la Banque en tout temps, à fournir des conseils en dehors des réunions et à repérer les occasions pour la Banque, au besoin.

Nous remboursons aux administrateurs les frais qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À l'occasion, les administrateurs non-salariés siègent également au Conseil de nos filiales et d'entités du même groupe. Ils sont rémunérés pour leurs services et remboursés des frais de déplacement et autres qu'ils engagent pour assister aux réunions du Conseil et des comités.

Tableau de la rémunération des administrateurs de 2024

Type de rémunération	Exercice 2024
Rémunération des administrateurs	
Président du Conseil (ce qui comprend la présence aux réunions des quatre comités)	485 000 \$ par année : • 210 000 \$ sous forme de DDVA • 275 000 \$ en espèces
Administrateurs (ce qui comprend leurs services à titre de membres d'un comité)	250 000 \$ par année : • 162 500 \$ sous forme de DDVA • 87 500 \$ en espèces
Rémunération des présidents de comité	
Comité d'audit et de révision	55 000 \$ par année
Comité des ressources humaines	
Comité de gouvernance et de mise en candidature	
Comité d'évaluation des risques	
Jetons de présence aux réunions du Conseil et des comités	
Services à titre de membre d'un comité (en sus de un)	15 000 \$ par comité
Réunions extraordinaires du Conseil (en sus de cinq)	2 000 \$ par réunion
Réunions extraordinaires des comités (en sus de cinq)	1 500 \$ par réunion
Allocation de déplacement	
Si le lieu principal de résidence d'un administrateur est situé à deux zones ou plus de Toronto ou à l'extérieur du Canada	20 000 \$ par année

La rémunération des administrateurs suivante a été majorée en date du 1^{er} novembre 2024 :

- la rémunération annuelle des administrateurs a été majorée de 15 000 \$ pour atteindre 265 000 \$ (175 000 \$ sous forme de DDVA et 90 000 \$ en espèces);
- la rémunération du président du Conseil a été majorée de 15 000 \$ pour atteindre 500 000 \$ (250 000 \$ sous forme de DDVA et 250 000 \$ en espèces).

Actionnariat

Pour nous assurer qu'ils ont un intérêt personnel dans notre succès, nous obligeons tous les administrateurs non-salariés à détenir, dans les cinq ans suivant leur nomination ou leur élection au Conseil, au moins 11 fois la tranche en espèces de leur rémunération annuelle sous forme d'actions de BMO ou de DDVA. M. White est tenu de satisfaire aux exigences en matière de propriété d'actions applicables aux hauts dirigeants (se reporter à la page 77 de notre circulaire).

Aux termes de nos lignes directrices en matière de propriété d'actions, nous calculons l'actionnariat à l'aide du cours de clôture des actions de BMO à la fin de l'exercice ou, s'il est plus élevé, du coût d'acquisition des actions ou de la valeur des DDVA au moment où ils ont été crédités.

À propos des DDVA

Les droits différés à la valeur d'actions (ou DDVA) sont des participations qui ont la même valeur économique que des actions. Les DDVA s'acquièrent immédiatement et sont crédités d'équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions de BMO.

Les administrateurs nouvellement nommés peuvent cumuler des actions au fil du temps, mais ils doivent recevoir toute leur rémunération sous forme de DDVA jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux exigences minimales en matière de propriété d'actions.

Tous les administrateurs non-salariés (nommés au Conseil en août 2023), sauf un administrateur, qui renouvellent leur candidature à l'élection, satisfont aux exigences minimales en matière de propriété d'actions. M. White a satisfait aux exigences en matière de propriété d'actions applicables aux hauts dirigeants (se reporter aux pages 16 et 77 de notre circulaire).

Tous les administrateurs non-salariés durant l'année civile 2024 ont reçu la totalité de leur rémunération à titre d'administrateur de Banque de Montréal sous forme de DDVA.

Le tableau ci-après fait état du nombre total d'actions dont nos administrateurs non-salariés qui renouvellent leur candidature ont la propriété. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions de BMO à la TSX le 10 février 2025, soit 142,17 \$.

	Nombre total d'actions	Nombre total de DDVA	Nombre total de titres de capitaux propres
Nombre	148 545	289 353	437 898
Valeur	21 118 643 \$	41 137 316 \$	62 255 959 \$

Anti-couverture

La politique anti-couverture du Conseil interdit aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés de couvrir leur participation économique dans les actions ou les titres de la Banque ou les instruments financiers connexes (se reporter à la page 67 de notre circulaire).

